

Luxembourg, le 11 juin 2025

Conférence 40 ans de Schengen : citoyens, frontières, politiques.

Contribution de Robert Goebbels

Dans « Fronts et frontières » le géographe Michel Fouchet fit en 1991 le point sur la tendance lourde des humains à protéger leurs possessions en se retranchant contre les autres, surtout contre les étrangers. Ou les barbares, comme nommaient les Grecs tous ceux qui n'étaient pas de leurs cités.

L'empire romain traçait le « limes » entre romains et barbares. En Chine, la grande muraille fut une tentative finalement infructueuse de se prémunir par une barrière physique des hordes du dehors. Qui à différentes reprises réussirent à renverser des dynasties régnautes et à fonder un nouvel empire.

Le concept de frontière est né de l'action militaire. On faisait « front » contre l'ennemi, la ligne de front devenant cette « frontière » à défendre ou à enfoncer. Si la notion de frontière existe depuis l'antiquité, sa généralisation à travers le monde est assez récente. Ce sont les puissances coloniales qui ont tracé des frontières sur tous les continents, généralement au mépris des situations historiques, ethniques et géographiques existantes. Selon Michel Fouquet : « Hors d'Europe environ 60% de la longueur des enveloppes territoriales actuelles sont d'origine externe, n'ayant pas été tracées par les États aujourd'hui contigus. »

Alors que les frontières établies par les Européens en Asie, Afrique et aux Amériques sont plutôt stables, le continent européen connu en quelques décades une mise en cause phénoménale des frontières héritées des deux guerres mondiales. L'implosion de l'Union Soviétique suscita la naissance ou la renaissance d'États en Asie et surtout en Europe. Des pays baltes en passant par l'Europe centrale jusqu'aux Balkans beaucoup d'entités nouvelles se sont formées. La Russie s'est emparée de la Crimée en 2014 et continue depuis février 2022 son agression militaire en Ukraine. Des mouvements séparatistes sont à l'œuvre dans différentes parties du continent. Le 21^e siècle verra-t-il des frontières nouvelles en Europe ?

Pourtant, à partir du milieu des années 80, la marche de l'histoire semblait s'inverser. Grâce à Gorbatchev la fin de la guerre froide devint une possibilité réaliste. Un nombre croissant de pays étaient attirés par les succès de la Communauté Économique Européenne. Même si les élargissements successifs ne menèrent nullement aux « États-Unis d'Europe ».

Robert Schuman, le visionnaire, avait déjà compris en 1963 l'importance décroissante des frontières : « Les frontières politiques sont nées d'une évolution historique et ethnique respectable (...) ; on ne saurait songer à les effacer. A d'autres époques on les

déplaçait par des conquêtes violentes ou par des mariages fructueux. Aujourd'hui il suffira de les dévaluer. »

Cette entreprise de « dévaluation » des frontières fut initiée par le nouveau président de la Commission Européenne, Jacques Delors. Qui annonça dès le début de son mandat en 1985 : « Il faut d'abord s'attaquer résolument à cette sorte d'Europe féodale qui n'offre que barrières, douanes, formalités, embarras bureaucratiques ».

Son projet d'un « Grand Marché Intérieur » pour l'horizon 1992 devait garantir aux Européens les 4 libertés : « la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes ». En fait Delors suscita ce qui allait devenir la « dynamique Schengen ». Même si parmi les 4 libertés, la « liberté des personnes » manquait à l'époque d'un contenu concret.

Lors du premier conseil Marché Intérieur nouvellement institué, le commissaire britannique, Lord Cockfield, se fit l'avocat des 4 libertés. Secrétaire d'État frais émoulu du Grand-Duché, je maugréai dans mon intervention qu'en matière de libertés il vaudrait probablement mieux d'être en 1992 une marchandise, un service, un capital qu'une personne humaine.

Toutefois deux hommes d'État, François Mitterrand et Helmut Kohl, étaient déterminés à faire progresser les libertés des citoyens. Ils tentèrent à différentes reprises, notamment à travers l'accord de Sarrebruck, à faciliter les passages entre les frontières communes aux deux pays. Lors d'un dîner probablement bien arrosé à la Winstub Chez Yvonne à Strasbourg, Kohl et Mitterrand décrétèrent même l'abolition de tout contrôle douanier sur le seul pont de l'Europe reliant Strasbourg à la ville allemande de Kehl. Toutes ces initiatives n'aboutirent à rien.

Lors du Conseil Européen de Fontainebleau en juin 1984 le président François Mitterrand proposa aux chefs d'État et de Gouvernement de faire de l'abolition progressive des contrôles aux frontières intérieures une politique communautaire. Maggy Thatcher y opposa un « No » métallique.

À la suite de ce blocage, les Premiers Ministres du Benelux proposèrent à Mitterrand et à Kohl une initiative des 5 pays fondateurs en vue de l'abolition progressive des contrôles douaniers entre eux. Ce fut la première mise en œuvre d'une « Europe à géométrie variable », d'une « coopération renforcée » avant la lettre.

Ainsi fut décidé une modeste conférence intergouvernementale qui allait se réunir début 1985 au secrétariat général du Benelux à Bruxelles. Dans les 5 capitales on ne croyait manifestement pas trop au succès de l'entreprise. Tous les Ministres des Affaires Étrangères déléguèrent leurs seconds. Kohl, qui n'avait probablement pas grande confiance en son Ministre Hans-Dietrich Genscher, envoya son Secrétaire d'État à la Chancellerie, Waldemar Schreckenberger.

Par un de ces hasards heureux de l'histoire, le Luxembourg occupa en 1985 la présidence tournante du Benelux. Je me suis donc retrouvé sans grand mérite personnel à la tête de cette conférence des 5 États. L'Union Européenne charge d'habitude des « groupes à haut niveau » pour élaborer des politiques nouvelles. Le « groupe à bas niveau » constitué par Waldemar Schreckenberger, Catherine Lalumière, Paul de Keersmaeker, Wim van Eekelen et moi-même s'est retrouvé très rapidement sur un projet commun.

Il me revenait en tant que président d'organiser la signature de l'accord. J'ai choisi pour son symbolisme la petite bourgade de Schengen, où se rejoignent les frontières de l'Allemagne, de la France et du Benelux.

Comme le pays des 3 frontières n'offrit à l'époque aucun lieu capable de nous accueillir, la signature du document de ce qui allait devenir l'« accord de Schengen » se fit à bord de la « Princesse Marie-Astrid ».

Mon discours d'accueil se termina par un vaniteux « Ce que nous allons signer maintenant va entrer dans l'histoire comme 'accord de Schengen' ». Tout le monde rigola. Mais j'avais vu juste. L'accord de Schengen est devenu une référence politique mondialement connue. On continue à parler de « politique Schengen », même si juridiquement les 2 accords Schengen n'existent plus. L'acquis Schengen fut intégré dans le traité d'Amsterdam de 1997, et confirmés par les traités de Maastricht, de Nice et de Lisbonne.

A vrai dire le premier accord de Schengen fut d'une portée plutôt modeste. Il ne mena nullement au démantèlement des postes douaniers. Il imposa seulement aux douaniers de procéder à des « contrôles par sondage » sans arrêter le flux de la circulation. Avec un « disque vert » accolé au pare-brise les automobilistes pouvaient signaler aux douaniers qu'ils n'avaient « rien à déclarer ». Rapidement ces derniers ne contrôlèrent que les voitures arborant un « disque vert ».

Malgré ses imperfections et ses limites, l'accord de Schengen trouva notamment dans les régions frontalières un accueil enthousiaste. Les citoyens en avaient marre de tous ces contrôles pénibles, souvent arbitraires. L'opinion publique imposa aux politiques d'abolir définitivement ces contrôles aussi mesquins qu'improductifs.

On me demande souvent qu'en signant l'accord de Schengen j'avais conscience de contribuer à une révolution politique majeure. Ma réponse est clairement « Non ». Aucun des signataires, et certainement pas les Gouvernements qu'ils représentaient, n'entrevit sur le moment la portée grandissante de l'accord. En fait l'accord de Schengen avait enclenché une dynamique, qui allait renforcer les libertés de millions de concitoyens et amener de plus en plus de pays communautaires et même 4 pays non-communautaires, la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège, à se joindre à « l'espace Schengen ».

L'accord de Schengen fut le fruit d'un « hasard » engendrant la « nécessité », pour paraphraser le titre du livre essentiel du prix Nobel Jacques Monod.

La pression populaire aidant, les 5 Secrétaires d'État se remirent au travail. Non seulement pour abolir définitivement les contrôles sur les routes et les rails, mais également dans les ports et les aéroports. Il nous fallut 4 années de négociations souvent difficiles pour aboutir à ce qui allait devenir la convention Schengen II.

Car si Schengen I se fit pratiquement dans l'indifférence générale, la perspective d'un démantèlement effectif des contrôles aux frontières intérieures suscita des polémiques et des joutes politiques croissantes.

Des voix de droite et surtout d'extrême droite reprochaient aux négociateurs de créer « l'Europe passoire ». D'ouvrir les territoires nationaux à la criminalité internationale. Des voix de gauche et surtout d'extrême gauche dénonçaient la création d'une « Forteresse Europe ». Qui offrirait des libertés nouvelles à l'intérieur tout en érigeant des barrières infranchissables vers l'extérieur. Depuis maintenant 40 ans, le discours des uns et des autres n'a pratiquement pas changé.

Travaillant désormais sous les projecteurs, les 5 Secrétaires d'État devaient abattre un travail colossal. Il fallait harmoniser des pans entiers des législations nationales respectives. Il fallait créer les bases pour une politique commune en matière de visas, d'immigration et de lutte contre l'immigration clandestine. Il fallait réorganiser les contrôles non seulement sur les routes, mais également pour les trains et les transports fluviaux. Il fallait inventer les « couloirs Schengen » dans les ports et les aéroports.

La lutte contre la criminalité organisée était une priorité. Il fallait inventer le droit de poursuite pour les polices nationales traquant un criminel au-delà d'une frontière. Il fallait organiser la coopération policière entre les États. Cela aboutit à la création du Système d'Information Schengen, installé à Strasbourg. Le SIS est une immense banque de données permettant aux polices nationales de coopérer efficacement pour élucider crimes et délits, retrouver des biens ou des voitures volées. Cette coopération, qui contribue à la renommée de « Schengen », est tellement efficace, que même le Royaume Uni, qui s'était gardé d'adhérer à Schengen, devint un membre actif du SIS. Tout comme l'Irlande d'ailleurs.

Comme le hasard fait définitivement bien les choses, le second accord était prêt à la signature de nouveau sous présidence luxembourgeoise. Ayant participé pendant 4 années très activement aux négociations, c'est non sans quelques mérites que j'invita à une nouvelle signature à Schengen pour le 15 décembre 1989. Le dîner était réservé chez Léa Linster, cuisinière nationale, gagnante du Bocuse d'Or.

Au dernier moment le Ministre Fédéral des Affaires Étrangères, Hans-Dietrich Genscher émit son veto. Ses juristes estimèrent qu'en signant Schengen II, l'Allemagne tracerait une frontière définitive avec la RDA. Il fallait donc réaménager quelque peu le projet d'accord.

Entretemps, suite aux élections, j'avais pris de l'avancement en devenant Ministre de l'Économie. Il revenait à mon successeur, le nouveau Secrétaire d'État Georges Wohlfart, de faire signer le 19 juin 1990 la convention complémentaire à l'accord de Schengen initial. Un document volumineux, qui définissait les conditions d'application et les garanties devant permettre la mise en œuvre effective de la liberté de circuler.

Schengen II devait être ratifiée par les Parlements Nationaux. Cela prit 4 années. Le débat fut le plus ardu aux Pays Bas, où le Conseil d'État néerlandais avait émis un avis négatif. Ce n'est que le 26 mars 1995 que Schengen II entra en vigueur.

Mais la dynamique Schengen était en marche. L'Allemagne et la France commencèrent déjà à fermer les premiers postes douaniers. Le Benelux était un précurseur dans ce domaine. L'attractivité de la libre circulation était telle, que de plus en plus d'États se joignaient à un accord non encore promulgué. D'abord l'Italie en 90, l'Espagne et le Portugal en 91, la Grèce en 92, puis l'Autriche en 95. Les pays de l'Union Nordique des Passeports, le Danemark, la Finlande, la Suède, l'Islande et la Norvège suivirent en 96.

Le succès de Schengen est tel, qu'il offre actuellement un espace de liberté pour 450 millions de citoyens de 29 pays européens. Plus de 2 milliards de concitoyens traversent bon an mal an une frontière intérieure des 29 pays. Quelque 4 millions de travailleurs frontaliers gagnent leur vie dans un pays voisin. Grâce aux 15 à 20 millions de « Visas Schengen » annuels, des touristes du monde entier circulent librement à l'intérieur de l'espace. Aux détenteurs de visas s'ajoutent des millions de voyageurs dispensés de visa. Selon la Commission, l'Europe de Schengen est avec une quote-part de 40% du tourisme mondial la première destination touristique du globe. En 2024 le nombre des visiteurs venant de pays tiers a dépassé de demi-milliard.

Schengen, qui s'est fait en dehors des traités européens, fut en fait un accélérateur et un facilitateur de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le fait que des millions d'Européens puissent librement résider, étudier, travailler, vivre dans tout autre pays européen est un droit précieux qui ne se retrouve sur aucun autre continent.

Des initiatives comme les bourses Erasmus ou Erasmus Mundus, dont ont profités quelque 700.000 jeunes européens et près de 100.000 jeunes de pays tiers pour étudier dans le pays européen de leur choix, n'auraient pas pu se faire dans « l'Europe féodale » que Delors dénonça en 85.

L'abolition des contrôles aux frontières intérieures a énormément stimulé les échanges de marchandises et de services entre les pays Schengen. Quand lors de la crise du Covid différents pays ont fermé temporairement leurs frontières nationales sans pour autant échapper au virus, une étude commissionnée par le Parlement Européen estima qu'une fermeture définitive des frontières Schengen engendrait annuellement au moins 100, sinon 200 milliards d'€ de manque à gagner pour l'économie de l'Union.

Selon l'ancien Ministre polonais Bronislaw Geremek, la suppression des frontières internes a fait que tous les citoyens des États membres « partagent une identité commune ». Sa compatriote, l'écrivaine Jagienka Wilczac, va plus loin encore : « La véritable Europe, c'est celle de Schengen ! »

A suivre l'actualité politique et notamment les initiatives de divers États prétendant assurer leur sécurité intérieure en réintroduisant des contrôles aux frontières, la « véritable Europe » serait donc à l'agonie ?

Selon le « State of Schengen Report 2025 » de la Commission, 10 des 29 pays Schengen ont réintroduits des contrôles. Certains le font de manière sporadique. L'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Norvège et la Suède le font pour des périodes prolongées. Le nouveau Gouvernement du Chancelier Friedrich Merz entend contrôler toutes ses frontières d'une façon permanente. Le Gouvernement néerlandais venait de notifier à la Commission son intention de réintroduire des contrôles aux frontières. C'était avant la crise gouvernementale engendrée par le leader d'extrême droite Wilders, qui a fait tomber le Gouvernement pour cause de Schengen.

La Commission Européenne reste servilement muette contre ces atteintes manifestes aux traités européens. Dont l'article 3.2. du traité de base qui stipule : « L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes (...) »

La crise migratoire engendrée par la démocratisation ratée voulue par les États-Unis en Afghanistan ou en Iraq, ainsi que par les guerres civiles en Libye, Syrie et dans d'autres pays embourbés dans des conflits permanents, a mis sur les routes d'Europe des millions de migrants.

Même en l'absence de la politique dite de Schengen, les États européens auraient été confrontés à un grand dilemme. Comment traiter les demandes d'asile de millions d'êtres humains fuyant la guerre, les persécutions religieuses ou ethniques ? Tous sont signataires des 4 Conventions de Genève de 1949 et des protocoles additionnels de 1977. Qui obligent tout État à porter assistance aux victimes des guerres et conflits. Ce n'est pas en se retranchant derrière une frontière qu'un État peut s'en affranchir.

La crise migratoire a engendré presque partout une peur des autres, qui apporte de l'eau au moulin des partis extrémistes. Qui font croire aux classes populaires que les « étrangers », les « migrants » volent leur travail, vivent à leur dépens, sont tous des criminels, voire des terroristes.

Face aux succès électoraux grandissants de ces partis populistes, de plus en plus de partis « respectables » croient se protéger en adoptant les slogans et les politiques de ces pourfendeurs d'immigrés même légaux. Des Chrétiens-Démocrates allemands en passant par les Macronistes français jusqu'aux Socialistes danois, de plus en plus de partis démocratiques se rallient aux thèses ou du moins aux pratiques des populistes.

La frontière est redevenue l'ultime rempart contre ces « nouveaux barbares » assaillant « femmes et hommes blancs ». Comme le dit Jean Quatremer dans « Libération » : « La frontière, c'est bien plus qu'une ligne juridique, c'est le fantasme d'un espace homogène qui protège de l'autre : il y a le dedans et le dehors, le national et l'étranger, la sécurité et la menace... »

Malheureusement le discours populiste est porteur. Même s'il ne produit pas les résultats promis. La plupart des États qui demandent sur base du « Schengen Border Codex » à la Commission Européenne l'autorisation de contrôler « temporairement » leurs frontières, prétextent une « lutte contre le terrorisme ». Or en dix années de lutte « anti-terroriste » pas un seul terroriste ne fut arrêté lors d'un contrôle frontalier. Nulle part. De toute façon le terrorisme organisé façon Al Quaida, comme les attentats du World Trade Center à New York ou du Bataclan à Paris, a fait place à un terrorisme « low cost ». Des illuminés foncent avec une voiture dans une foule ou s'attaquent au couteau à des passants. Comment éliminer le danger émanant de millions de voitures, de millions de couteaux de cuisine, de hachettes ou de marteaux ? Par des contrôles aux frontières ?

Le nouveau Ministre de l'Intérieur allemand a mobilisé des dizaines de milliers de policiers pour « sécuriser » les frontières de son pays. Lors de la première semaine de contrôles renforcés, la police fédérale a refoulé 937 personnes indésirables. La statistique reste muette sur le nombre de refoulés ayant néanmoins réussi à rejoindre par une voie détournée l'Allemagne. À la frontière germano-luxembourgeoise les frontaliers et autres voyageurs ne sont contrôlés et emmerdés que sur quelques grands axes. Des dizaines de points de passage mineurs restent libres d'accès. L'Allemagne dispose de 2.900 kilomètres de frontières avec ses voisins Schengen. Impossible de les « sécuriser » de façon hermétique. A moins d'entourer la RFA d'un nouveau « Mur de Berlin ». Qui n'arriva pas à retenir tous ceux voulant s'échapper du « paradis des ouvriers et paysans » et n'empêcha pas la RDA de s'écrouler.

La meilleure preuve de la promesse illusoire d'une sécurité absolue à travers des contrôles permanents aux frontières nous vient paradoxalement du Royaume Uni. La Grande-Bretagne s'était gardée d'adhérer à Schengen. En conséquence elle a toujours contrôlé souverainement toutes ses frontières. Toutefois le Royaume Uni héberge la plus forte population carcérale d'Europe, résultat d'une criminalité importante. Elle a souffert d'attentats terroristes. En 2024 le Royaume Uni, malgré le Brexit, fut le pays européen avec le plus grand nombre d'immigrés illégaux.

Que faire ?

Il faut revenir aux traités européens, donc à l'acquis Schengen. Le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, stipule à l'article 77 :

« 1. L'Union développe une politique visant :

- a) à assurer l'absence de tout contrôle des personnes, quelle que soit leur nationalité, lorsqu'elles franchissent les frontières intérieures ;
- b) à assurer le contrôle des personnes et la surveillance efficace du franchissement des frontières extérieures ;
- c) à mettre en place progressivement un système intégré de gestion des frontières extérieures. «

Ce système de gestion commune des frontières extérieures relève en principe de Frontex. Qui a son siège à Varsovie, car au moment de sa création on redoutait l'afflux de réfugiés économiques venant de l'ex-bloc soviétique. Toutefois Frontex manque cruellement de moyens. Avec 2.600 collaborateurs, Frontex en est encore loin des 10.000 agents décidés il y a des années par un Conseil Européen.

De toute façon il restera impossible de sécuriser totalement toutes les frontières extérieures de l'Union. Les 27 pays membres disposent en tout et pour tout de quelque 120.000 douaniers et policiers servant sur les frontières. Comment surveiller en permanence les rives des 1.200 îles Grecques ? Les près de 8.000 km de frontières terrestres extérieures et les 42.000 km de façade maritime de l'espace Schengen ?

D'où la nécessité de trouver des arrangements avec des pays tiers comme c'est le cas avec la Turquie ou la Tunisie. Frontex négocie actuellement avec une vingtaine de pays des accords de coopération devant permettre de réguler les flux de migrants à la source. Cela réduira le nombre de ces milliers de malheureux se noyant dans la Méditerranée dans leur quête du « paradis européen », dénoncé comme « enfer » par trop d'européens.

Il faut renforcer la lutte contre l'immigration clandestine. Une nouvelle mafia exploite les migrants. Les passeurs les rançonnent et les laissent le plus souvent à leur sort dans des embarcations de fortune. S'ils ne se font pas asphyxier dans des camions.

Ceux qui arrivent d'une façon clandestine dans l'espace Schengen doivent être traités avec humanité. Mais leur situation doit être réglée avec la plus grande célérité. Une demande d'asile doit amener les États Schengen à les juger rapidement selon les critères des Conventions de Genève. Ceux qui sont refusés, notamment les réfugiés économiques, doivent être retournés de préférence dans leur pays d'origine. L'action de Frontex a fait réduire considérablement le nombre des migrants en 2024. Quelque 123.000 illégaux furent reconduits dans leur pays d'origine.

L'Europe ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Néanmoins l'Union doit se doter d'une politique d'immigration donnant des perspectives aux candidats migrants. Ce ne sont pas les plus pauvres qui se mettent sur les routes, mais généralement des jeunes souvent diplômés qui aspirent à une vie meilleure. Les Etats-Unis d'avant Trump offraient aux candidats à l'immigration la possibilité de participer à une loterie permettant de gagner une « green card ». Exemple à suivre ?

Car l'Europe a cruellement besoin de migrants qualifiés. Avec plus de décès que de naissances le solde naturel démographique est négatif dans l'Union depuis 2012. Que serait un pays comme le Luxembourg sans les non-luxembourgeois, qu'ils soient résidents ou frontaliers ?

La hantise du « grand remplacement » est ridicule. Tous les peuples d'Europe sont le résultat de vagues successives d'immigrations. A la fin de la seconde guerre mondiale quelque 20 millions d'Européens ont dû quitter leur terre natale pour s'installer ailleurs. Selon la Banque Mondiale 216 millions de personnes trouvèrent en 2021 refuge dans un autre pays. Essentiellement dans des pays africains, asiatiques ou les Etats-Unis. L'Europe est nullement la destination première du tsunami migratoire, qui selon les Nations Unies vit en 2024 120 millions d'exilés nouveaux.

Les traités européens permettent aux États en cas de menace grave à leur ordre public ou à leur sécurité intérieure de réintroduire « temporairement » des contrôles. La Norvège le fit après les tueries d'Oslo faisant 77 victimes. Mais leva ses contrôles 24 heures plus tard, après avoir dû constater que le tueur étant Norvégien et avait agi seul.

Réintroduire des contrôles permanents viole non seulement l'esprit et la lettre de la législation européenne, mais constitue un gaspillage improductif de moyens publics.

Lors de la crise terroriste Jacques Delors et Antonio Vittorino avaient rappelé en 2015 les vérités suivantes : « Si les règles de Schengen prévoient le retour temporaire des contrôles aux frontières nationales en cas de crise, il n'est dans l'intérêt de personne que ceux-ci s'éternisent, compte tenu de leur coût économique et financier exorbitant. (...) C'est pour cesser de faire perdre du temps, et donc de l'argent, à des millions de routiers, de travailleurs frontaliers, d'ouvriers et d'entreprises exportant leurs produits partout en Europe que l'accord de Schengen a été signé (...) » Les deux concluaient qu'il fallait non seulement « sauvegarder », mais « amplifier » Schengen.

Il est urgent que la Commission ou un État membre comme le Luxembourg saisisse le Cour de Justice Européenne contre les atteintes manifestes de l'Allemagne, de la France et d'autres États contre la libre circulation voulue par les traités.

Dans un arrêt du 24 avril 2022 la Cour statua déjà qu'il ne fallait pas abuser de la possibilité de rétablir les contrôles aux frontières intérieures pour une durée supérieure à 6 mois. A moins que n'apparaisse « une nouvelle menace, distincte de la précédente ». En précisant que reconduire des contrôles sous le motif de « terrorisme » n'était pas légal, la menace étant toujours la même.

Personnellement je reste convaincu que Schengen, tel un phénix, rejaillira des scories nationalistes actuelles. L'Europe heureuse sera plus forte que l'Europe peureuse. Les citoyens, confrontés de nouveau à des contrôles aussi vexatoires qu'inutiles vont se rebeller, également dans les urnes.

Je terminerai par une expérience vécue il y a une douzaine d'année en Thaïlande. Avec une délégation du Parlement Européen j'ai pu visiter la frontière faite de barbelés et de miradors avec le Myanmar. Un de nos hôtes s'exclama : « What we need badly over here is something like Schengen ». Je lui demandai : « C'est quoi Schengen pour vous ? ». Sa réponse sera ma conclusion : « Schengen is freedom ». Schengen est liberté.